

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le trois avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20250403_5

➡ **Approbation du Compte Administratif 2024 - Budget annexe Camping
Municipal.**

Date de la convocation

▪ 28 mars 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL
Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal,
M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, HECTOR Ludivine, NOËL Laure, M. SENEAL
Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie, M. IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOLIE Pascal
M. LEPRÊTRE Médéric	à	Mme KOROL Renée
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme NOURTIER Fabienne
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith
M. MARLOT Loïc
Mme HEMBERT Axelle

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance
M. JOUGLEUX Jean-Luc

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice	29		
Nombre de membres présents	23		
Nombre de suffrages exprimés	23		
Votes		Contre : 23	Pour : 23

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice	29		
Nombre de membres présents	24		
Nombre de suffrages exprimés	24		
Votes		Contre : 24	Pour : 24

DÉLIBÉRATION N° 20250403_5
WIMEREUX CAMPING
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2025

Séance du 03 avril 2025 à dix-huit heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune de Wimereux réuni sous la présidence (1) de M. Guy BOUTLEUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. Jean-Luc DUBAËLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		76 288,88 €
Part affectée à investiss		35 415,94 €
Opérations de l'exercice	495 965,88 €	493 893,50 €
Totaux	495 965,88 €	534 766,44 €
Résultat de clôture		38 800,56 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement

Excédent total de financement

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	35 415,94 €	
	146 782,81 €	204 071,61 €
	182 198,75 €	204 071,61 €
		21 872,86 €

21 872,86 €
47 760,00 €
0,00 €
25 887,14 €

	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	35 415,94 €	76 288,88 €
	0,00 €	35 415,94 €
	642 748,69 €	697 965,11 €
	678 164,63 €	738 838,05 €
		60 673,42 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

25 887,14 €
12 913,42 €

Ont signé au registre des délibérations MM.

Le Président (lors du vote du compte administratif),
Le 1er Adjoint,
Guy BOUTLEUX

Pour expédition conforme.
Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),
Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE



L

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable